



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## construction

Question écrite n° 52667

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'utilisation de certains produits chimiques dans la construction, notamment de logements, qui provoquent un développement de l'asthme. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en cette matière. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

### Texte de la réponse

Conscient des problèmes liés à la qualité de l'air dans les logements, le Gouvernement a établi un plan national santé environnement (PNSE) afin de franchir une nouvelle étape dans la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement. Ce plan établit un diagnostic de l'exposition des Français aux pollutions environnementales dans leur vie quotidienne et recommande des priorités d'actions, dont la protection de la population aux pollutions à l'intérieur des locaux. Il prévoit par ailleurs la mise au point d'une méthodologie globale d'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux des substances émises par les produits et matériaux de construction, fondée sur la définition des valeurs de référence. Cette méthodologie sera précisée et appliquée dans un premier temps aux émissions de composés organiques volatils (COV) et de formaldéhyde. Afin de permettre d'évaluer l'exposition des personnes dans leur environnement intérieur et d'en identifier les principales sources en vue d'élaborer des mesures de prévention et de réduction des risques sanitaires, le ministère délégué au logement et à la ville, le ministère de la santé, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) se sont associés pour mener une recherche dans le cadre de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur qui porte sur l'analyse des polluants dans un échantillon de 700 logements. Les résultats seront disponibles au second semestre 2005. Ces actions permettront d'augmenter les connaissances dans ce domaine et d'envisager, si nécessaire, la détermination des seuils de polluants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52667

**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** logement et ville

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9612

**Réponse publiée le :** 15 février 2005, page 1742